

GRILLE TARIFAIRE 2025

Votée par l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2024

La cotisation adhérent vous donne droit à un ensemble de prestations dites « **ensemble socle de service** ». Cette offre comprend **le suivi individuel de santé de vos salariés, les prestations de maintien en emploi et des actions de prévention/aide à l'évaluation des risques**. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter notre catalogue.

Cotisation annuelle *	99€ HT par salarié
Droit d'entrée nouvel adhérent (la première année)	10€ HT par salarié
Cotisations intérimaires	99€ HT par salarié
Absence aux convocations	49,50€ HT par absence
Cotisation nouvelle embauche	99€ HT par salarié
Cotisation suite DPAE	99€ HT par salarié
Cotisation travailleur éloigné-salarié extérieur	99€ HT par salarié

- * Tarif fixé quels que soient:
- Le contrat (CDD ou CDI)
 - Le temps de travail
 - La catégorie déclarée (SI, SIA, SIR)

Grille tarifaire 2025 – Autres offres

Votée par l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2024

Cotisation annuelle	
Offre fonction publique hospitalière	130€ HT par salarié
Offre spécifique – indépendants (non incluse ensemble socle)*	99€ HT par personne inscrite
Offre complémentaire – module NOA (non incluse ensemble socle)	150€ HT par année civile

* Le contenu de l'offre spécifique est accessible directement sur notre site internet ou en consultant le document « offre de service du CSTG32 »